

Informations pratiques

Dossier de demande de subvention

& compte-rendu financier de subventions

Communauté de communes Provence Verdon (CCPV)

● Le règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations

La Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) conseille à toute association souhaitant lui demander une subvention de **lire attentivement le règlement relatif à l'attribution de subventions aux associations. La dernière mise à jour est de 2017.** Elle y trouvera des réponses aux questions suivantes :

- Quelles associations la CCPV subventionne-t-elle ?
- Quels types de projets la CCPV subventionne-t-elle ?
- Informations pratiques : comment solliciter une subvention, la recevoir (modalités de versement...)

● Le remplissage du dossier de demande de subvention

Le dossier à compléter se compose

- du **formulaire unique de l'Etat** (Cerfa n°12156*05)
- d'autres pièces à joindre => **se référer à la fiche « Comment demander une subvention à la Communauté de communes Provence Verdon ? »**

Une notice d'accompagnement à la demande de subvention (Cerfa n°51781#02) vous aide pour remplir le formulaire unique.

● Le remplissage du compte-rendu (financier) de subvention

Il s'agit d'un compte-rendu de l'action subventionnée. **Les documents sont à remplir et à renvoyer à la Communauté de communes dans les délais impartis même si l'association n'a pas de solde à percevoir et ne fait pas de nouvelle demande de subvention.**

Le dossier à compléter se compose

- du **formulaire unique de l'Etat** (Cerfa n°15059*01)
- d'autres pièces à joindre => **se référer à la fiche : « Comment solder une subvention CCPV ? »**

Les documents de type **Cerfa** peuvent être remplis sur informatique.

Les **annexes PDF** spécifiques à la Communauté de communes peuvent être complétées sur informatique

1- Ouvrir le document PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (logiciel gratuit)

2- Onglet affichage -> afficher/masquer -> ✓ Panneau outils -> remplir et signer

3- possibilité d'ajouter du texte, une coche, une signature...

• L'envoi ou le dépôt du dossier de demande de subvention et de la demande de solde

Demander une subvention

Toute association souhaitant **solliciter une subvention** auprès de la Communauté de communes Provence Verdon (CCPV) doit retourner le **dossier dûment rempli ainsi que les pièces demandées** aux coordonnées ci-dessous **avant le 28 février de l'année en cours** (délai de rigueur).

=> se référer à la fiche « **Comment demander une subvention à la Communauté de communes Provence Verdon ?** »

Pour obtenir le 2^e versement dans le cas d'une subvention versée en 3 fois et/ou le solde de la subvention accordée

=> se référer au Règlement de soutien à la vie associative, à sa Convention d'objectifs, à la fiche « **Comment solder une subvention CCPV ?** »

Solder une subvention

Les pièces sont à **transmettre à la Communauté de communes Provence Verdon dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, par courrier et/ou par mail.**

• Informations diverses

Coordonnées

Communauté de communes Provence Verdon « Tourisme, culture, vie associative »
Avenue de la Foux 83670 VARAGES
Tél. : 04 94 77 18 53 / Courriel : tourisme@provenceverdon.fr

Commission TCVA

Annie Charrier, Maire de Tavernes, Vice-présidente de la Communauté de communes Provence Verdon, est la Présidente de la Commission « Tourisme – Culture – Vie associative ».

Partenariat

La Communauté de communes Provence Verdon, **en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement FOL du Var**, propose aux associations subventionnées ou non par la Communauté de communes, une **permanence mensuelle gratuite dans les locaux de la Maison de services au public de Barjols le 4^e mercredi matin du mois sur rendez-vous**. Un animateur vous apporte aide et conseils dans vos démarches et projets. Les rendez-vous individualisés sont **sur inscription au 04 94 77 10 08**.

Des **formations gratuites destinées aux bénévoles et/ou salariés des associations** sur des thèmes variés sont également organisées. (Pré)inscription à l'adresse : tourisme@provenceverdon.fr

Communication

Enfin, pour annoncer vos **événements**, envoyez vos informations à l'**Office de tourisme de la Provence Verte** à l'adresse : agenda@provenceverte.fr afin de figurer dans la rubrique agenda du site Internet www.provenceverte.fr

Sur le **site Internet de la Communauté de communes**, à l'onglet « **Services à la population** », rubrique « **soutien à la vie associative** », retrouvez divers documents et liens pour vous aider (projet associatif, recherche de financements, communication...).

www.provenceverdon.fr onglet Services à la population -> Soutien à la vie associative
<http://www.provenceverdon.fr/services-a-la-population/soutien-a-la-vie-associative/>